



1 JUILLET 2021/11 JUILLET 2021

REGLEMENT PARTICULIER

OPEN

AUTO-CAMION-SSV

En raison de la situation de santé publique due à la pandémie du Covid-19 et de son évolution imprévisible, des mesures obligatoires ou des restrictions peuvent être établies par les autorités des pays traversés, qui imposent des modifications au présent règlement. Toute modification résultant de ce qui précède sera communiquée aux concurrents par un Additif ou un Communiqué de l'Organisateur

INDEX

| | | |
|----------|--|----|
| Art. 1. | Introduction | 2 |
| Art. 2. | Organisation | 2 |
| Art. 3. | Programme par ordre chronologique et emplacements..... | 4 |
| Art. 4. | Engagements | 4 |
| Art. 5. | Assurance | 7 |
| Art. 6. | Publicité et Identification | 8 |
| Art. 7. | Pneus..... | 8 |
| Art. 8. | Carburant | 8 |
| Art. 9. | Vérifications Administratives | 8 |
| Art. 10. | Vérifications Techniques | 9 |
| Art. 11. | Autres procédures | 10 |
| Art. 12. | Identification des officiels..... | 11 |
| Art. 13. | Prix..... | 11 |
| Art. 14. | Vérifications finales / Réclamations / Appels..... | 11 |

ART 1 : INTRODUCTION

Nom de l'évènement : SILK WAY RALLY 2021 OPEN : AUTO-CAMION SSV
Dates de l'évènement : 1/11 JUILLET 2021

Ce Rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au

Règlement Sportif des Rallyes Tout-Terrain de la FIA (RSRTT FIA) et à ses annexes. Les règles du code de la route national s'appliqueront. Sauf indication contraire dans le présent Règlement Particulier, les dispositions des règles et règlements ci-dessus s'appliqueront.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés à ces règles et règlements seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés. Des informations supplémentaires seront publiées dans le Guide Rallye. L'ensemble des règlements de la FIA figurent à l'adresse suivante : <https://www.fia.com/regulations>.

Les divers documents seront rédigés en anglais, français et Russe. En cas de divergence, le texte français fera foi.

Tout équipage engagé en catégorie OPEN devra avoir pris connaissance et se conformer au règlement particulier de l'épreuve FIA SILK WAY RALLY 2021, à l'exception des points stipulés dans ce règlement. Tout point mentionné dans ce règlement se substitue au Règlement Particulier FIA SILK WAY RALLY 2021.

ART.2 ORGANISATION

2.1 VISA

| | |
|-----------|------|
| ASN : RAF | Date |
| Visa N° : | |

2.2 : NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATEUR

Name : Silk Way Rally directorate
Street : 30,2nd Brestskaya str
Post code, city 125047 MOSCOW RUSSIA
Phone +74957800151 Fax +74957800152
E-mail moscow@silkwayrally.ru

2.3 COMMISSAIRES SPORTIFS

| FONCTION | NOM |
|---------------------------------------|-----------------------|
| PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES | Christian Leca |
| 2 eme COMMISSAIRE SPORTIF | Robert Sanakoev |
| 3 eme COMMISSAIRE SPORTIF | Bayarmagnai Gankhuyag |
| SECRETAIRE DU COLLEGE | Evgenia Morgunova |

2.4 DIRECTION DE COURSE

DIRECTEUR DE COURSE : Patrick BOUTEILLER licence : FFSA 128253
RELATION CONCURRENT : Emilie TRAMONT licence : EICS 179234
COMMISSAIRES TECHNIQUES : Denis BETHOUX
Serge LARQUE

2.5 SERVICE CONCURRENT

Service compétition pour la Russie

Nom : OKSANA ZAKHAROVA
Tel : +78552372600
Fax : +78552372676
E-mail : info@silkwayrally.ru

Service compétition reste du monde

Nom : NATALIE EINSARGUEIX
Tel : +330951040318
Email : natalie@silkwayrally.ru

2.6 VEHICULES ADMIS

Se référer au règlement technique OPEN

ART 3. PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE ET EMBLEMES

Se référer au règlement particulier catégorie FIA du SILK WAY RALLY 2021

ART 4 : ENGAGEMENT

4.1 Nombre de concurrents acceptés 50

4.2 TARIF

ENGAGEMENT COURSE AUTO (pilote + copilote + véhicule)

| DESIGNATION | TOTAL | ACOMPTE | SOLDE |
|-----------------------|-------------|------------|-------------|
| TARIF REDUIT | 11 800,00 € | 3 600,00 € | 8 200,00 € |
| TARIF STANDARD | 14 800,00 € | 4 500,00 € | 10 300,00 € |
| EQUIPAGE 100% FEMININ | GRATUIT | | |
| *EQUIPAGE – DE 30 ANS | GRATUIT | | |

*Le pilote et le copilote doivent être âgés de moins de 30 ans à la date du départ du rallye, soit le 1^{er} juillet 2021 pour bénéficier de la gratuité de leur engagement

ENGAGEMENT COURSE CAMION (pilote+navigateur+mécanicien+véhicule)

| DESIGNATION | TOTAL | ACOMPTE | SOLDE |
|-----------------------|-------------|------------|-------------|
| TARIF REDUIT | 17 700,00 € | 5 300,00 € | 12 400,00 € |
| TARIF STANDARD | 22 100,00 € | 6 600,00 € | 15 500,00 € |
| EQUIPAGE 100% FEMININ | GRATUIT | | |
| EQUIPAGE – 30 ANS | GRATUIT | | |

*les membres de l'équipage doivent être âgés de moins de 30 ans à la date de départ du rallye, soit le 1^{er} juillet 2021 pour pouvoir bénéficier de la gratuité de leur engagement.

ENGAGEMENT COURSE SSV (pilote + copilote + véhicule)

| DESIGNATION | TOTAL | ACOMPTE | SOLDE |
|--------------|-------------|------------|------------|
| TARIF REDUIT | 11 800,00 € | 3 600,00 € | 8 200,00 € |

| | | | |
|-----------------------|-------------|------------|-------------|
| TARIF STANDARD | 14 800,00 € | 4 500,00 € | 10 300,00 € |
| EQUIPAGE 100% FEMININ | GRATUIT | | |
| *EQUIPAGE – DE 30 ANS | GRATUIT | | |

*le pilote et le copilote doivent être âgés de moins de 30 ans à la date de départ du rallye, soit le 1^{er} Juillet 2021 pour bénéficier de la gratuité de leur engagement en course

TARIFS MINORES du 1er Mars au 15 Avril 2021

Afin de bénéficier du tarif minoré, les concurrents devront régler l'acompte à leur inscription, au plus tard avant le 15 avril et régler le solde avant le 1er juin. Le non-respect du calendrier de paiement entrainera le passage aux tarifs standard.

TARIFS STANDARDS du 16 Avril au 1^{er} juin 2021

Après le 15 avril 2021, toutes les demandes d'engagement enregistrées sur le site d'inscription se verront appliquer les tarifs standard. L'acompte devra être versé à l'inscription et le solde au plus tard le 1er juin

CES TARIFS INCLUENT

- Les droits sportifs
- L'assurance médicale
- L'assurance responsabilité civile organisateur
- L'assurance rapatriement sanitaire
- L'assurance circulation dans les pays traversés
- La location du GPS, de la balise de détresse et l'Irtrack
- Le carburant en spéciale lors des ravitaillements mis zen palce par
- Le road book et les documents sportifs
- L'accès au bivouac avec espace réservé pour chaque team, douches chaudes
- La restauration sur les bivouacs (petits déjeuners, déjeuners ou lunch boxes, diners)
- Le cocktail de fin de rallye

CES TARIFS N'INCLUENT PAS

- Les licences sportives
- Les frais de visas (si nécessaire)
- Le carburant
- L'achat des kits de fixation et accessoires des matériels de sécurité obligatoires
- Le transport aller/retour des concurrents depuis leur base vers le départ du rallye et depuis l'arrivée vers leur base
- Le transport aller/retour des véhicules depuis leur base vers le départ du rallye et depuis l'arrivée vers leur base
- L'hébergement à l'hôtel, au départ, à l'arrivée et tout au long du Rallye.
- La restauration au départ et à l'arrivée du Rallye.

4.3 VERSEMENTS

- Les pré-engagements sont nominatifs et non remboursables.
- **L'organisation n'acceptera qu'un seul et unique payeur par véhicule et par Team.** Le paiement devra se faire exclusivement par virement bancaire (frais de virement à la charge du payeur) aux coordonnées bancaires ci-dessous. Merci de bien vouloir indiquer le nom du team et votre numéro de dossier comme référence lors de votre virement avec la mention « engagement Silk Way Rally 2021 »
- Tout non-paiement entraînera l'interdiction de prendre part au Silk Way Rally pour les 5 années suivantes.

▪ COORDONNEES BANCAIRES

| | |
|----------------------|---|
| MONNAIE | EUROS |
| BENEFICIAIRE | SILK WAY RALLY DIRECTORATE LLC |
| ADRESSE BENEFICIAIRE | 30, 2 nd Brestskaya street, Floor 9, office 8, 125047 MOSCOW |

| | |
|-----------------------------|---|
| | - RUSSIA |
| BANQUE BENEFICIAIRE | JSC VTB BANK TSENTRALNYI BRANCH MOSCOW |
| ADRESSE DE LA BANQUE | 10/2 STROEN. 1, UL. ROZHDESTVENKA, 107031, Moscow, Russia |
| COMPTE | 40702 978 1 002800 01557 |
| SWIFT | VTBRRUM2MS2 |
| BANQUE INTERMEDIAIRE | VTB BANK PUBLIC JOINT-STOCK COMPANY |
| SWIFT | VTBRRUMM |
| ADRESSE | Moscou, Russie |
| INFORMATIONS PAIEMENT | INSCRIPTIONS SWR21 |

4.4 REFUS D'ENGAGEMENT – DÉSISTEMENT – FORFAIT

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier, d'un participant sans avoir à en donner les raisons (art. 74 du Code Sportif International).
- Les forfaits et les demandes de remboursement doivent être exprimées par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception uniquement, afin d'éviter toute contestation.
- La lettre recommandée devra être envoyée au Service concurrents français ou russe (adresse disponible sur demande, en fonction de la nationalité du concurrent) et être accompagnée d'une copie de la licence.
- Le remboursement interviendra au plus tard le 30 novembre 2021.
- En cas de problème grave justifié par avis médical (original du document), le remboursement partiel des sommes versées ne pourra se faire que sur demande, par lettre recommandée avec accusé de réception
- Pour toute annulation de demande d'engagement, les acomptes versés seront remboursés de la manière suivante :
- En cas d'annulation avant 1^{er} juin 2021 = le montant de l'acompte versé sera retenu.
- En cas d'annulation après 1^{er} juin 2021 = 100% des sommes versées seront retenues

4.5 ANNULATION OU RENVOI DE L'ÉPREUVE

- Dans l'hypothèse où le départ du Rallye ne pourrait pas avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, et notamment pour les motifs non limitatifs suivants : non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques dans l'un ou l'autre des pays traversés rendant impossible le maintien du Rallye, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive du Rallye, problèmes d'embarquement ou de débarquement et d'acheminement des matériels et concurrents, pandémie, etc. l'Organisateur de la course ne serait redevable envers les concurrents que des montants perçus.
- Les montants perçus par l'Organisateur de la course seront remboursés au plus tard le 30 novembre 2021.
- Au cas où le départ du Rallye serait retardé, l'Organisateur de la course informera immédiatement chaque concurrent par lettre recommandée avec A.R. du nouveau calendrier de la course.
- Dès lors les concurrents, faute de pouvoir participer à la course, par ce changement de date, auront au maximum huit (8) jours francs, à compter de la réception de la lettre recommandée avec AR, pour demander par lettre recommandée le remboursement de leurs droits d'engagement, forfait(s) versé(s) à L'Organisateur de la course.
- Ce remboursement leur parviendra au plus tard le 30 novembre 2021.
- Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité, de quelque nature qu'elle soit

4.6 TRANSPORT

- Le rendez-vous pour les participants du Rallye est fixé à OMSK, en Russie.
- L'acheminement des participants, véhicules et matériels est libre mais peut être géré par l'organisation du SILK WAY RALLY.
- Les motos, les quads et les véhicules d'assistance (SAUF LES CAMIONS) pourront être transportés par l'organisation, dans le cadre du service « transport clé en mains ».
- Les motos et les quads, chargés dans les véhicules d'assistance, peuvent prendre part au convoi

mis en place par l'organisation du SILK WAY RALLY au départ d'Europe (Travemünde), pour rejoindre le départ.

- Renseignements disponibles auprès du service concurrents SILK WAY RALLY et sur le site : <https://silkwayrally.com/fr/>

4.7 DROITS D'ENGAGEMENT ASSISTANCE

▪ ENGAGEMENT ASSISTANCE

| DESIGNATION | TOTAL | Acompte | Solde |
|-----------------------------------|--|------------|------------|
| ASSISTANCE VÉHICULES | 500,00 € | | 500,00 € |
| FORFAIT TARIF INDIVIDUEL RÉDUIT | 4 000,00 € | 1 200,00 € | 2 800,00 € |
| FORFAIT TARIF INDIVIDUEL STANDARD | 5 000,00 € | 1 500,00 € | 3 500,00 € |
| ENGAGEMENT TEAM MANAGER | gratuit si plus de 3 véhicules engagés sous la même équipe | | |

TARIFS MINORES du 1er mars au 15 Avril 2021

Afin de bénéficier du tarif minoré, les concurrents devront régler l'acompte à leur inscription, au plus tard avant le 15 Avril et régler le solde avant le 1er Juin. Le non-respect du calendrier de paiement entrainera le passage aux tarifs standard.

TARIFS STANDARDS du 16 Avril au 1er juin 2021

Après le 15 avril 2021, toutes les demandes d'engagement enregistrées sur le site d'inscription se verront appliquer les tarifs standard. L'acompte devra être versé à l'inscription et le solde au plus tard le 1^{er} juin.

▪ CES TARIFS INCLUENT :

- Les droits sportifs
- L'assurance médicale
- L'assurance responsabilité civile organisateur
- L'assurance rapatriement sanitaire
- L'assurance circulation dans les pays traversés
- Le road book assistance et les documents sportifs
- L'accès au bivouac avec espace réservé pour chaque team, douches chaudes
- La restauration sur les bivouacs (petits déjeuners, déjeuners ou lunch boxes, diners)
- Le cocktail de fin de rallye

▪ CES TARIFS N'INCLUENT PAS

- Les frais de visas (si nécessaire) ;
- Le transport aller/retour des concurrents depuis leur base vers le départ du rallye et depuis l'arrivée du rallye vers leur base ;
- Le transport aller/retour des véhicules depuis leur base vers le départ du rallye et depuis l'arrivée du rallye vers leur base ;
- L'hébergement à l'hôtel, au départ, à l'arrivée et tout au long du Rallye ;
- La restauration au départ et à l'arrivée.

ART 5 ASSURANCE

5.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

En cours

5.2 ASSURANCE PERSONNELLE ACCIDENT

Ils doivent se renseigner auprès de leur Fédération pour connaître les garanties prévues par leur licence sportive. Il leur est fortement recommandé de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de leur choix.

ART 6 PUBLICITE ET IDENTIFICATION

Se référer au règlement particulier catégorie FIA du Silk Way Rally 2021

ART 7 PNEUMATIQUE

Voir Art. 10 du RSRTT FIA 2021.

ART 8 CARBURANT

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Annexe J Art. 252.9 (Art. 57 du RSRTT FIA 2021)

Selon l'article 55.1.1 et l'article 55.1.5 du RS RTT FIA 2021 le ravitaillement n'est autorisé que dans les zones de ravitaillement (ZR) désignées ou dans des stations essence indiquées dans le Road Book.

Selon l'article 55.1.1 du RS RTT FIA 2021, l'organisateur a prévu une zone de ravitaillement à proximité du Bivouac et qui est considérée comme zone officielle.

Le carburant sera distribué par l'organisateur au bivouac pour toutes les catégories et pendant les secteurs sélectifs supérieur à 250 kms pour les T3 et T4.

Un bon de commande sera disponible sur le site silkwayrally.com à partir du 10 mai 2021.

Les carburants disponibles seront : SP98, AVGAS, DIESEL.

Le carburant en spéciale pour les catégories T3 et T4 est inclus dans les frais d'inscription.

ART 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives et techniques auront lieu du mardi 30 juin 8h au mercredi 1er juillet 12h à OMSK.

L'équipe ainsi que les assistants inscrits devront tous se présenter aux vérifications administratives. Tous les participants (course, assistance, presse, VIP, etc.) devront signer un "contrat d'engagement" lors des vérifications administratives.

9.1 DOCUMENTS A PRESENTER :

Afin de limiter au maximum le temps nécessaire aux vérifications administratives, veuillez à apporter et présenter les documents ORIGINAUX suivants :

- La licence du concurrent
- Licences de compétition du conducteur et du copilote
- Cartes d'identité/passeports du conducteur et du copilote
- Permis de conduire du conducteur et du copilote en cours de validité pour le véhicule engagé.
- Autorisation ASN pour les concurrents étrangers (si nécessaire).
- Remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription
- Carte grise de la voiture
- Passeport technique de la FIA ou diverses fédération (si applicable)

9.2 HORAIRE

Les horaires de convocation seront communiqués par Bulletin et chaque concurrent recevra une convocation pour les vérifications administratives, précisant le jour et l'heure exacte à laquelle il devra présenter son véhicule. L'heure de la convocation correspond à l'heure d'entrée du véhicule

dans la zone d'attente. Un CH sera positionné à l'entrée de la zone d'attente. Tout retard de plus de 30 minutes au CH, par rapport à l'heure de convocation prévue pour le concurrent, entraînera une pénalité de 100€.

ART 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES

10.1 DEROULEMENT

A la sortie des vérifications administratives, les pilotes recevront une heure de convocation pour se présenter aux vérifications techniques. Dès leur sortie des vérifications administratives, ils devront se rendre directement aux vérifications techniques.

Tout retard de plus de 30 minutes au CH, entrainera une pénalité de 100€.

Toute machine qui apparaîtrait non conforme ou non adaptée aux normes de l'épreuve lors des vérifications techniques, pourrait être, soit changée de groupe, soit refusée au départ (décision du collègue). Dans ce dernier cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

A l'issue des vérifications techniques, les machines seront placées en parc fermé. Au contrôle final des vérifications techniques, les coureurs recevront un carton de pointage avec un temps imparti pour se présenter au parc fermé. Ils devront s'y rendre directement après être sortis des vérifications techniques.

Tout retard de plus de 30 minutes au CH entrainera une pénalité de 100€.

10.2 IMPERATIF

Avant les vérifications techniques, les concurrents et véhicules doivent s'assurer que :

- Toutes les plaques rallyes et numéros de course ont été correctement apposés sur le véhicule ;
- Les trous pour plombage ont été effectués ;
- Les supports des systèmes de sécurité et navigation sont fixés sur le véhicule ;
- L'alimentation nécessaire et conforme aux systèmes de sécurité et navigation soit fonctionnelle
- Certificat d'homologation de l'arceau de sécurité si nécessaire
- Certificat de conformité des réservoirs de carburant

10.3 SYSTEME DE SUIVI

Tous les véhicules doivent être équipés du système IRITRACK V3 qui est le système de localisation par satellite fourni par l'organisateur. L'installation sera contrôlée lors des vérifications techniques.

Le matériel sera remis lors des vérifications administratives après vérification du paiement de la caution.

Le matériel sera remis au prestataire MARLINK à la fin de l'étape 10 avant que les véhicules ne soient placés dans le parc fermé.

Le Concurrent doit contacter MARLINK pour commander les kits d'installation et payer la caution.

Pour toute information et commande, veuillez contacter

MARLINK : Tel : +33 (0)1 48 84 34 14 / Email : Valentin.Bourdon@marlink.com

10.4 SYSTEME DE NAVIGATION

Les équipages du SILK WAY RALLY 2021 seront équipés du système GPS UNIK II d'ERTF, qui intègre la fonction Sentinel dans le GPS. Les informations concernant l'installation du système sur le véhicule sont disponibles sur le site internet du rallye et auprès d'ERTF.

Tous les concurrents du rallye doivent être équipés de ce système afin de valider les contrôles techniques.

Le Concurrent doit contacter ERTF pour commander l'équipement.

Pour toute information et commande, veuillez contacter :
ERTF : Département Rallye Tout Terrain /
Tel : +33 (0) 2 97 87 25 85 / competition@ertf.com

Ce système doit être en fonctionnement lors de chaque étape. La mise en route de l'équipement est sous la responsabilité du concurrent.

Tout défaut de fonctionnement dû à l'équipage entraînera une pénalité d'une heure par rapport, plus une amende de 300 € et l'infraction sera signalée aux commissaires pour d'éventuelles autres sanctions.

Tout concurrent surpris par un autre concurrent doit se ranger et se laisser dépasser.

Tout concurrent ayant reçu 3 demandes de dépassement (avertissements sonores) provenant d'un seul et même concurrent, dans un laps de temps inférieur ou égal à 45s, doit, dans les 15s suivant la troisième demande, tout mettre en œuvre pour permettre au concurrent demandeur de le dépasser (si le terrain le permet).

Le concurrent qui n'aura pas, dans les 15s qui suivent la troisième demande de dépassement, laissé passer le concurrent qui en a fait la demande, se verra infliger les sanctions suivantes :

- 1ère infraction : 5 minutes de pénalités
- 2ème infraction : 10 minutes de pénalités
- 3ème infraction : 15 minutes de pénalités
- Plus de 3 infractions : pénalités à la discrétion des Commissaires Sportifs.

Le Directeur de Course portera une attention particulière au respect de ces alertes.

Tous les cas litigieux seront traités par les commissaires, après une audition avec les parties concernées. Selon les circonstances, d'autres pénalités pourront être imposées à la discrétion des commissaires.

Art 11 AUTRES PROCÉDURES

11.1 ROAD BOOK

Le Roadbook sera distribué tous les matins au départ du secteur sélectif.

Les Equipages bénéficieront de 10 minutes entre le CH fin de liaison et leur heure de départ.

11.2 ORDRE DE DEPART

Les camions catégorie T5.O devront respecter l'art 32 du RSRTT 2021 FIA et seront donc dès que possible mélangés aux concurrents FIA.

Les autres concurrents de la catégorie open partiront dans leur ordre de classement 30 MN derrière le dernier véhicule de la catégorie FIA.

11.3 ITINERAIRE

L'itinéraire sera identique dans sa totalité à celui de la catégorie FIA

11.4 LIMITATIONS DE VITESSE

Pour rappel, la limitation de vitesse en secteurs sélectifs est de :

| | |
|---------------|-----------------|
| AUTO | 180 KM/H |
| CAMION | 140 KM/H |
| SSV | 130 KM/H |

Art 11.5 : RAPPEL CATEGORIE CAMIONS

Groupe T5.O « Camions Tout-Terrain Open »

Groupe T5.O1 : Camions Tout-Terrain de Série

Conformes à l'Annexe J – Article 287 et au Règlement d'homologation Groupe T4.1 FIA (01/01/2008)

Groupe T5.O2 : Camions Tout-Terrain Modifiés

Ils doivent être conformes à l'homologation A.S.O. et posséder un passeport A.S.O. Camions modifiés, conformes à la Règlementation A.S.O DAKAR

Groupe T5.O3 : Camions de série ou modifiés,

Ils doivent répondre aux spécificités techniques des Groupes T5.O1 ou T5.O2 et pratiquer de l'assistance rapide pour la catégorie OPEN.

Art 12 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Se référer au Règlement particulier catégorie FIA du SILK WAY RALLY 2021

Art 13 PRIX

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| OPEN CAMION | |
| 1 ^{er} au 10 ^{ème} | 3 trophées |
| OPEN AUTO | |
| 1 ^{er} | 2 trophées |
| OPEN SSV | |
| 1 ^{er} | 2 trophées |

Art 14 VERIFICATIONS FINALES ET RECLAMATIONS**14.1 DROITS DE RECLAMATION**

Les droits de réclamation sont de 1500 Euros.

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage d'une partie clairement définie d'une voiture, toute caution supplémentaire devra être précisée par les Commissaires Sportifs sur proposition du Commissaire Technique en Chef (Code Sportif International FIA Art 13.4.3).

14.2 CAUTION D'APPEL

La caution d'appel est de 1500 euros

Toute réclamation et/ou appel devra être établi(e) en conformité avec les Articles 13 et 15 du Code Sportif International de la FIA et, le cas échéant, avec le Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA